

PRAGMA

STRATÉGIE
CONSEIL
FORMATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOURBACH-LE-HAUT

2- PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

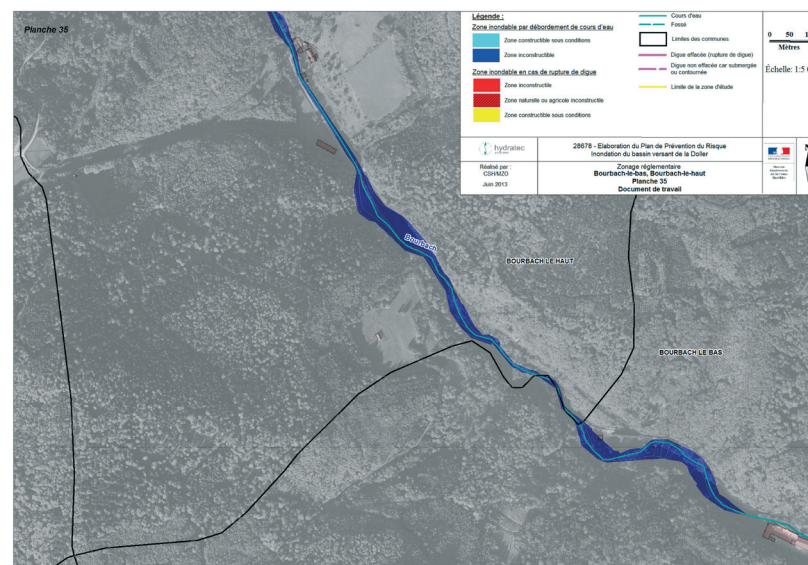
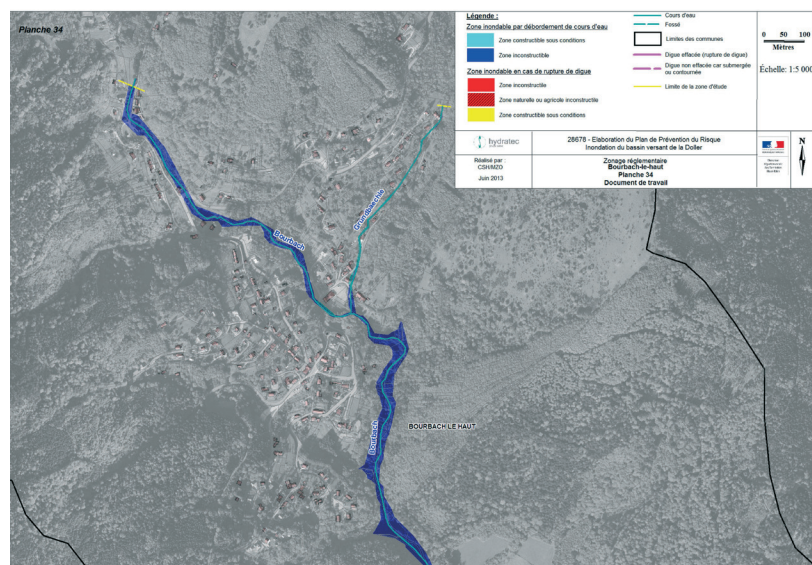
**P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 6 MAI 2014**

POUR UNE BONNE LECTURE, N'OUBLIEZ PAS L'ÉCO-IMPRESSION EN RECTO-VERSO

SOMMAIRE

Orientation stratégique n°1 Prévenir les risques et les nuisances	5
Orientation stratégique n°2 Assurer la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité	6
Orientation stratégique n°3 Assurer la vitalité socio-démographique par une juste politique de l'habitat	8
Orientation stratégique n°4 Garantir la vitalité économique et le rôle stratégique de l'agriculture	10
Orientation stratégique n°5 Penser la forme urbaine avec une ambition qualitative	12
Orientation stratégique n°6 Donner un caractère patrimonial au village	14
Orientation stratégique n°7 Promouvoir l'écomobilité.....	16
Orientation stratégique n°8 Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et la valorisation des ressources	17

Bourbach - Secteurs inondables



Orientation Stratégique n°1

Prévenir les risques et les nuisances

1.1 L'objectif général

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

1.2 Les risques sismiques

Bourbach-le-Haut est située en zone de sismicité 3, c'est-à-dire de risque dit modéré. Il importe cependant de veiller à ce que le respect des normes de construction réponde à ce risque.

L'ensemble de la Vallée de la Doller est soumis à des risques sismiques d'importance faible n'exigeant pas de mesures différentes de celles adoptées habituellement dans la construction. En effet, aucun épocentre sismique important n'est connu dans le secteur de Thann-Masevaux, qui reste cependant sous l'influence de zones à sismicité relativement forte situées à proximité : région de Remiremont et Fossé rhénan.

1.3 Un contexte géologique à prendre en compte lors des constructions

Commune de montagne, le sol de Bourbach-le-Haut subit de fortes contraintes qu'il importe de prendre en compte lors des projets de construction.

Les données géotechniques du BRGM expliquent que les contraintes sont liées « à la prédominance de terrains à forte pente, la fréquente hydromorphie des rares surfaces horizontales ou subhorizontales, la présence d'affleurement de roches et de blocs rocheux, le grand degré de fracturation de roches et l'existence de nombreuses failles, les contraintes climatiques avec en particulier les alternances gel-dégel... »

Ce contexte implique que toute réalisation d'ouvrage important nécessitant un fort ancrage, soit précédée d'une étude de terrain précise s'appuyant notamment sur des sondages de reconnaissance.

1.4 Le risque d'inondation liée au débordement du Bourbach

Joli ruisseau l'essentiel de l'année, le Bourbach se transforme régulièrement en véritable torrent. De ce fait le Bourbach présente des risques et des dangers qui impliquent une inconstructibilité totale dans l'espace de son lit élargi.

Orientation Stratégique n°2

Assurer la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité

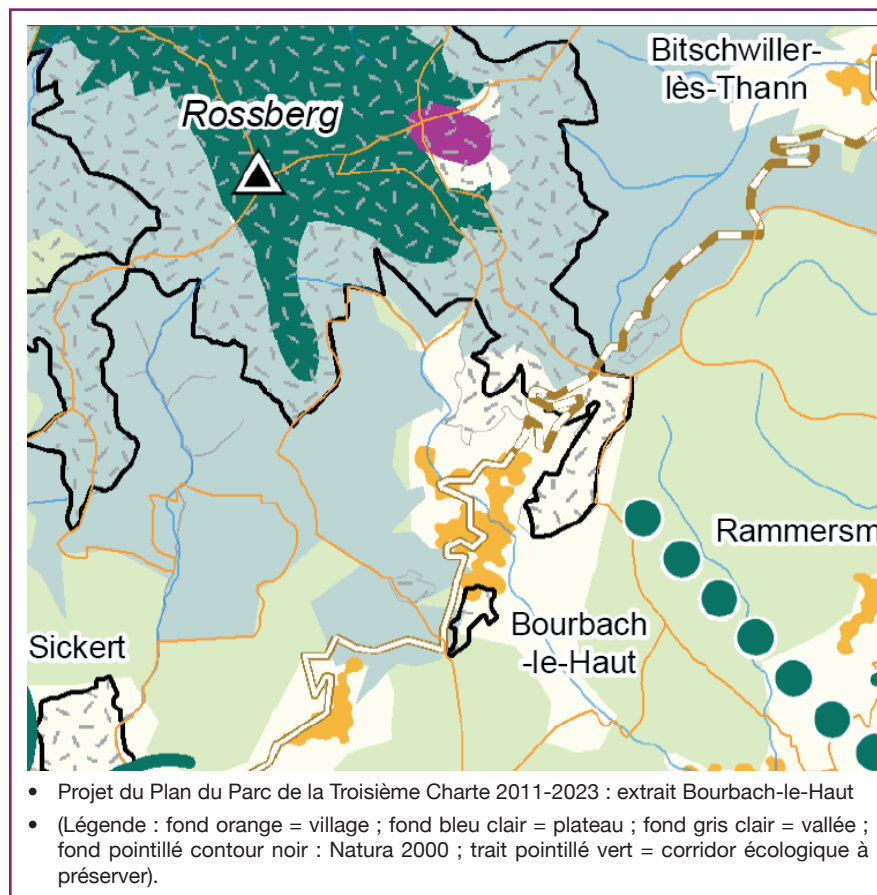
2.1 L'objectif général

Le devenir de la biosphère est devenu un enjeu mondial. Il implique des mesures internationales et nationales fortes.

Sa préservation à des niveaux satisfaisants pour la qualité de la vie humaine et le respect de ce que nous léguons à nos enfants implique cependant qu'au niveau local, donc communal, la concrétisation des solutions soit réelle et forte.

La qualité de la biosphère met notamment en jeu la question des pollutions, celle de la consommation des énergies fossiles et celle de la biodiversité.

Concernant la biodiversité, le PLU s'impose comme un outil d'intervention important. Pour Bourbach-le-Haut, le PADD est l'occasion d'affirmer une ambition non seulement de protection, mais aussi de reconquête et de valorisation.



2.2 Maintien d'un équilibre espace boisé/espace ouvert

L'alternance des masses forestières et des espaces ouverts entretenus et accueillants contribue à l'équilibre général du paysage et participe à la diversité des ambiances et à la richesse du site.

Par conséquent, conserver un espace rural de respiration autour et dans le village, qui ouvre à nouveau des perspectives et met en valeur le bâti, exige l'entretien et la reconquête de certaines parcelles stratégiques au plan paysager notamment de part et d'autre de la Route Joffre vers le Col du Schirm et vers le Col du Hundsruck.

A cet égard, des solutions peuvent être recherchées par la mise en place de troupeaux de bovins ou ovins par la collectivité, association pastorale... après défrichement .

Les grands pâturages d'altitude méritent également une attention particulière en particulier le versant du Kohlberg en voie d'enfrichement progressif.



2.3 Promouvoir la création de vergers

Les vergers constituent des espaces ouverts support de production agricole et de biodiversité. Leur développement est un moyen complémentaire des activités agricoles d'élevage pour assurer la bonne gestion et mobilisation des espaces ouverts.

L'encouragement à la création de vergers est un objectif du PADD. Il trouve un point d'appui et de concrétisation dans le développement du « verger-école » communal situé au lieu-dit de la Stifmatt pour lequel la réalisation d'un bâtiment d'accueil est en projet et dont la construction doit être rendue possible par le PLU.

2.4 Encourager la diversité forestière, la gestion écologique et la biodiversité des peuplements boisés

Il est souhaitable que les plans d'aménagement forestier établis pour la forêt domaniale et la forêt communale intègrent progressivement ces principes qui sont plus à même de concilier toutes les fonctions (biologiques, paysagères, récréatives, économiques) développées par les espaces boisés.

2.5 Préserver les milieux remarquables et maîtriser les flux au sein des espaces naturels

Le territoire communal pour son secteur d'altitude s'inscrit au sein d'une vaste continuité naturelle du Col du Hundsrück au Ballon d'Alsace, sans franchissement routier, à l'écart des nuisances, où se succèdent des milieux d'une richesse écologique exceptionnelle.

Il appartient donc à la commune de contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine vivant en interdisant toute occupation des sols de nature à perturber l'équilibre de ces milieux et à générer une circulation motorisée.

Orientation Stratégique n°3

Assurer la vitalité socio-démographique par une juste politique de l'habitat

3.1 L'objectif Général

La vocation de Bourbach-le-Haut, village de montagne, n'est pas de viser une croissance démographique proportionnée au potentiel d'attractivité que représente l'habitat péri-urbain.

L'ambition de Bourbach-le-Haut est d'assurer dans la durée la vitalité du village et de sa vie sociale.

3.2 Fixer les bases de la vitalité démographique

Aujourd'hui Bourbach-le-Haut compte 430 habitants soit 110 de plus qu'en 1999. Ce dynamisme a permis de rajeunir la population et le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans, confortant ainsi le devenir de l'école du village.

Maintenir le nombre des moins de vingt ans au niveau actuel s'impose comme un objectif politique majeur pour Bourbach-le-Haut. En effet, ce chiffre est déterminant pour assurer l'équilibre socio-démographique et culturel du village : la vie de l'école et des associations, véritable pulsation de la vitalité de Bourbach-le-Haut dépend fortement de lui.

Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, la stabilité démographique aurait pour effet mécanique de voir le nombre de jeunes de moins de vingt ans diminuer de près de 30% d'ici 2030.

La croissance démographique nécessaire pour maintenir le nombre de jeunes au-dessus de la barre des 100 personnes est d'environ 70 habitants supplémentaires d'ici vingt ans.

Le PADD fixe donc un objectif de **500 habitants pour Bourbach-le-Haut d'ici 2032**.

3.3 Mettre en oeuvre une politique adaptée de l'Habitat

L'objectif d'une croissance démographique limitée à 70 habitants supplémentaires sera suffisant pour maintenir le nombre de jeunes à son niveau actuel qu'à la seule condition que la future production de logements soit réellement attractive pour les jeunes ménage et comprenne une proportion suffisante de logements locatifs garants d'un renouvellement générationnel.

Compte tenu de la diminution de la taille des ménages, le nombre de **logements à produire** pour atteindre la barre des 500 habitants est de **52 unités** (22 pour compenser la diminution de la taille des ménages et 30 pour la croissance démographique proprement dite).

Afin de garantir la réussite de l'objectif de vitalité jeunesse visé par la croissance démographique, 50 % des nouveaux logements devront être attractifs pour les jeunes ménages (locatif ou primo-accession adaptée aux revenus modestes et médians).

3.4 Produire une offre foncière proportionnée

Compte tenu des possibilités de densification du tissu bâti existant, les surfaces nécessaires en extension urbaine s'établissent à quelque 1,4 hectares d'ici 20 ans (0,8 hectare sur 10 ans).

La prise en compte d'un coefficient de rétention foncière d'environ 50% d'ici 2022 et de 20% d'ici 2032 implique de prévoir une offre foncière de 1,2 hectare pour 2022 et 1,7 hectares pour 2032.

500 habitants à l'horizon 2032					
L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village					
	Situation actuelle	Le scénario de la stabilité démographique et de la fragilisation de la vitalité sociale		Le scénario de la tonicité démographique minimale et de l'équilibre de la vitalité sociale	
	2012	2022	2032	2022	2032
Nombre d'habitants	430	430	430	465	500
Croissance démographique		0,00 %	0,00 %	8,14 %	16,28 %
Population âgée de moins de 20 ans	150	90	75	105	105
Part des moins de 20 ans dans la population	24,42 %	20,93 %	17,44 %	22,58 %	21,00 %
Taille des ménages	2,6	2,45	2,3	2,45	2,3
Nombre de logements	165	176	187	190	217
Nombre de logements supplémentaires	-	10	22	24	52
Création de logements dans le tissu bâti actuel	-	10	22	15	35
Création de logements en extension urbaine	-	0	0	9	17
Surfaces nécessaires en extensions urbaines sur la base d'une production de 12 logements à l'hectare	-	0	0	0,78	1,42
Surfaces nécessaires en extensions urbaines avec une rétention foncière estimée à 50% d'ici 2022 et 20% d'ici 2032	-	0	0	1,18	1,70
Les chiffres d'objectifs du PADD fixe un cadre d'objectifs et non le détail strict.					

Orientation Stratégique n°4

Garantir la vitalité économique et le rôle stratégique de l'agriculture

4.1 L'objectif Général

Bourbach-le-Haut fait partie intégrante du bassin économique et d'emploi du Pays Thur-Doller et de l'agglomération de Mulhouse.

Sa position géographique et sa caractéristique de village de montagne ne donnent pas une vocation économique forte à Bourbach-le-Haut. Ainsi, c'est à l'échelle du SCOT et de l'intercommunalité que se déterminent les actions stratégiques.

À l'échelle de Bourbach-le-Haut se pose malgré tout l'enjeu d'un certain dynamisme et d'une animation du village afin d'offrir un équilibre d'activités qui enrichissent et complètent le caractère résidentiel de la commune, ceci notamment en valorisant son potentiel touristique.

4.2 Faciliter l'implantation des activités économiques au sein du tissu bâti existant

Les activités tertiaires, de commerce et artisanales non génératrices de nuisances pouvant affecter le caractère résidentiel du village doivent pouvoir s'inscrire dans le tissu urbain existant.

Le PLU visera à offrir une réglementation adaptée en ce sens.

4.3 Assurer les meilleures conditions au dynamisme de la profession agricole

Bourbach-le-Haut dispose d'une surface agricole utile de 130 hectares et de quelque 7 exploitants.

L'idée de préserver au mieux ce potentiel agricole est au coeur du PADD. Il constitue un moteur important de l'activité économique locale en s'imposant comme support essentiel de l'activité touristique, ceci tant par les offres d'hébergement et de restauration que par la gestion qualitative des espaces qu'il procure.

4.3.1 Préserver l'intégrité de l'espace agricole et la vocation pastorale des milieux ouverts

Le PADD confirme la vocation agricole de l'ensemble des espaces ouverts, identifiés comme espaces de richesse économique, susceptibles de développer des fonctions paysagères, mais aussi écologiques vis-à-vis de la faune. Il s'agit de conserver, à un moment donné, la mémoire de l'empreinte de l'activité agricole sur l'espace, afin de conforter la situation de l'agriculture locale, à travers un classement en zone A de l'ensemble des surfaces occupées par les pâtures et prés de fauche (à l'exception des terrains nécessaires au développement du village).

D'une manière générale, le classement préserve le potentiel de l'espace agricole en le maintenant à l'écart de toute forme de mitage, contribuant à la permanence de l'activité agricole qui semble garantie à l'échelle de la Haute Vallée.

4.3.2 Assurer le dynamisme des mesures agri-environnementales territorialisées

La commune joue désormais un rôle actif de partenaire des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des dispositions qui visent à pérenniser les milieux ouverts et entretenus.

4.3.3 Conforter la situation des structures d'accueil et d'hébergement touristique présentes

Le tourisme demeure la principale activité économique à Bourbach-le-Haut, les structures présentes (gîtes ruraux, ferme-auberge, restaurants) doivent pouvoir se développer tout en restant à l'échelle de la commune dans le respect de la loi Montagne (pas de création d'UTN).

La maison familiale de vacances du Baeselbach pourra faire l'objet de transformations dans le cadre d'extensions limitées, dans une perspective éventuelle de redynamisation de cette structure d'accueil.



Le rôle économique
et social
déterminant de
l'agriculture de
montagne



Orientation Stratégique n°5

Penser la forme urbaine avec une ambition qualitative

5.1 L'objectif Général

Faire village, penser et définir le Bourbach-le-Haut de demain implique de combiner et d'articuler des besoins fonctionnels avec le devenir de la forme urbaine.

Cette combinaison, le PADD la veut qualitative pour privilégier un cadre de vie paisible et facilitant la socialité qui donne une âme à la vie communale.

5.2 Penser le village pour favoriser sa vie sociale

En terme fonctionnel, le PADD prévoit que le pôle mairie-école continue à jouer son rôle de centralité, tout comme le secteur de la salle communale.

En terme de développement, le site de l'ancienne décharge s'impose comme l'espace de développement d'éventuels équipements de sports ou de loisirs de plein air.

5.3 Assurer le devenir du tissu urbain existant

Le tissu urbain existant dispose de quelques possibilités de densification ou de régénération. Le PADD prévoit de valoriser ce potentiel en garantissant le respect de la forme urbaine existante

.

5.4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

La gestion parcimonieuse de l'espace impose tout d'abord de privilégier la densification du tissu bâti existant : soit un potentiel d'environ 35 logements y compris la possibilité de création d'une maison pluri-logements par la commune sur un terrain de 18 ares lui appartenant au lieu-dit Kirchbuhl.

En complément de cet objectif de densification du tissu bâti existant, le PADD prévoit une surface constructible d'environ 1,7 hectares pour les extensions urbaines d'ici 20 ans.

5.5 Garantir l'alimentation en eau potable en qualité et quantité

La fourniture d'une eau répondant strictement aux critères de potabilité en quantité suffisante demeure un élément fondamental garantissant l'avenir de la commune.

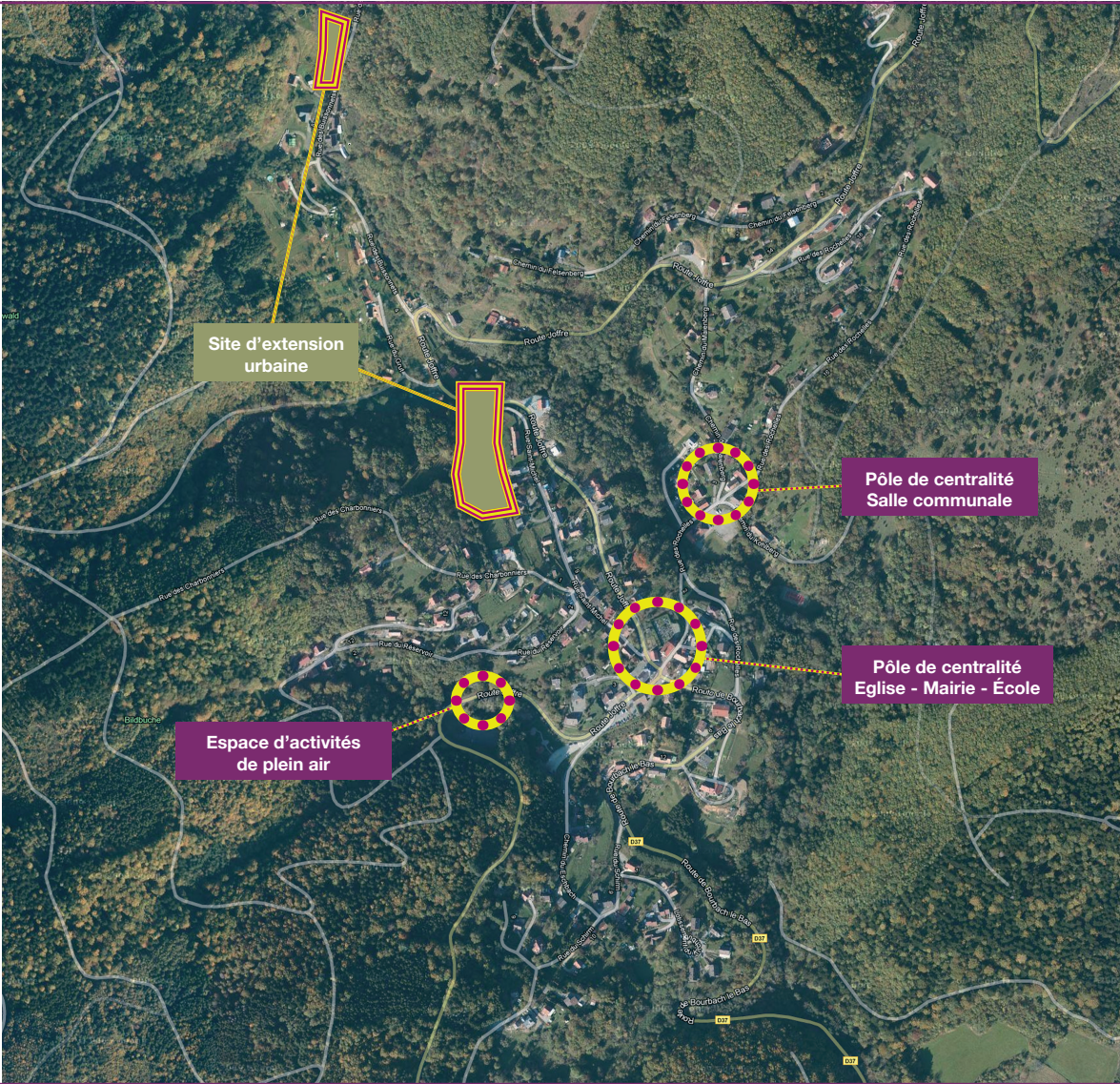
Cet objectif passe par une meilleure protection de la ressource, un maillage du réseau et une augmentation de la capacité des réservoirs.

5.6 Assurer la mise en place de l'assainissement

Dans les zones d'assainissement collectif, il s'agit pour la commune de veiller au fur et à mesure de la mise en place du réseau, à la mise hors circuit des installations autonomes et au raccordement des constructions.

Dans les zones d'assainissement non collectif, la compétence dans le domaine du contrôle et de l'entretien des installations autonomes non raccordables relève de la Communauté de Communes Thann-Cernay.

Carte de l'organisation du développement urbain



Orientation Stratégique n°6

Donner un caractère patrimonial au village

6.1 L'objectif Général

Bourbach-le-Haut est un village de montagne agréable à vivre à 20 minutes du pôle d'emploi de Thann/Cernay et à moins de 30 minutes de Mulhouse. Le caractère paisible du site s'appuie sur un patrimoine naturel, paysager et urbain qui mérite d'être préservé, valorisé et complété.

Cette approche patrimoniale a une visée culturelle forte, elle doit permettre à ceux qui vivent ou passent à Bourbach-le-Haut de mieux s'enrichir de la dimension du lieu et la sérénité qui peut être la sienne.

Cette sérénité trouve sa force dans une sorte d'enracinement de l'espace et dans le temps, le temps long de l'histoire de la nature et de l'homme.

6.2 Maîtriser le développement du village dans le respect du site et du cadre de vie

6.2.1 Fixer des limites strictes à l'urbanisation

La poursuite du mode de développement passé, consommateur d'espace, atteint ses limites. L'objectif du PADD consiste à stopper le processus de dissémination des constructions le long des voies, la réalisation de groupes d'habitations en bout de village desservis par une impasse et à définir en conséquence une enveloppe urbaine.

6.2.2 Privilégier le caractère regroupé du bâti par une utilisation optimum des terrains figurant au sein de l'enveloppe urbaine

Sans rechercher une densification marquée du village qui irait

à l'encontre de la particularité d'une trame bâtie fondue dans un environnement végétal, il s'agit dans un premier temps d'exploiter le potentiel disponible par occupation des espaces interstitiels, les parcelles libres desservies et viabilisées que le P.L.U. classe en zone urbaine (UA, UC) admettant des constructions au coup par coup.

Dans un deuxième temps, le développement urbain s'appuiera sur l'aménagement de manière organisée d'ensembles de terrains, la zone AU, bénéficiant d'une situation avantageuse à l'intérieur ou en limite de l'enveloppe urbaine, et ce, afin d'éviter un gaspillage d'espace et de rendre possible la mise en place future d'un réseau d'assainissement.

6.2.3 Réaliser un traitement de qualité des entrées de village

Le site réhabilité de l'ancienne décharge formera à terme, par le biais d'un aménagement du type espace vert, terrain de jeux, l'entrée du village en venant de Masevaux. Sa situation à proximité du centre village en fait un lieu privilégié pour la réalisation d'un espace public de qualité.

Les autres entrées de village, route Joffre en venant du Col du Hundsruck et route de Bourbach-le-Bas, méritent simplement d'être bien marquées pour rendre lisible le passage de l'espace naturel à l'espace villageois.

6.2.4 Préserver les éléments les plus remarquables du patrimoine bâti

La commune ne dispose pas d'un patrimoine bâti d'une richesse exceptionnelle, compte tenu de la modestie des ressources générées par l'économie montagnarde. Il n'en demeure pas moins que les constructions anciennes, caractéristiques de l'habitat rural traditionnel, fondent l'identité du village et sa mémoire. Par le biais du P.L.U. et l'obligation de permis pour tout projet de démolition, il devient possible de maîtriser l'évolution de ce patrimoine.

6.2.5 Engager une réflexion tendant à conforter le cœur de village

Le cœur du village se résume aux espaces publics et stationnements autour de l'église et de la Mairie. Une restructuration du parking à côté de l'école en espace public, aire de repos, pourrait être envisagée afin de mieux affirmer cet espace central comme lieu d'échanges suscitant un minimum de relations sociales. Les perspectives paysagères éloignées et lointaines offertes sont de nature à valoriser ce lieu.

6.2.6 Poursuivre la mise en souterrain des réseaux aériens

Cette mise en souterrain progressive sera de nature à améliorer l'environnement paysager du village.

6.3 Valoriser le « site du petit canyon » que forme le passage du Bourbach au centre du village

Le passage du Bourbach au cœur du village, dans la section située en aval de la route départementale et la salle des fêtes, offre un paysage singulier forgé par la force torrentielle que présente régulièrement le ruisseau.

Ainsi, dans la partie haute, marquée par une forte pente, le passage du ruisseau forme un véritable petit canyon. La valorisation de cet espace comme un lieu de promenade au cœur du village s'impose comme un objectif important du PADD.



6.4 Garantir la pérennité du grand paysage

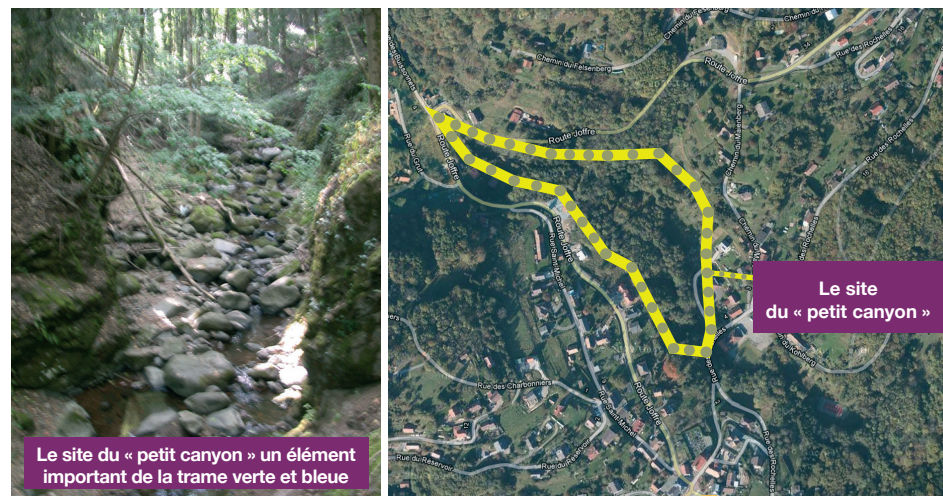
6.4.1 Garantir l'ouverture des paysages

La qualité paysagère de Bourbach-le-Haut doit beaucoup à l'équilibre, aujourd'hui encore relativement précaire, entre milieux ouverts en herbe et espaces forestiers. En soulignant le rôle stratégique de l'agriculture de montagne de Bourbach-le-Haut, le PADD vise aussi à créer les conditions d'une réelle pérennité des espaces d'herbages de la commune.

6.4.3 Entretien et mise en valeur des sentiers de randonnées

L'ensemble de ces sentiers qui sillonnent la commune et le massif représente un patrimoine qui exige un entretien continu et un renouvellement du balisage.

Dans certains secteurs très fréquentés, notamment le Rossberg, il y a lieu de canaliser la pratique du VTT sur des circuits en site propre, distincts des sentiers de randonnée.



Orientation Stratégique n°7

Promouvoir l'écomobilité

7.1 L'objectif Général

L'écomobilité a une double vocation. La première est de disposer d'un système de déplacement le plus apaisé et sûr possible, donc le plus favorable à la qualité de la vie.

Le second est strictement environnemental, il concerne la réduction des gaz à effet de serre (GES). L'objectif est de réduire les émissions de GES de 20 à 30% en France d'ici 2020.

Atteindre cet objectif implique d'agir à tous les niveaux, donc sur toutes les sources d'émissions, petites ou grandes. Pour Bourbach-le-Haut, ces émissions sont essentiellement de deux types : celles issues des déplacements et celles issues de l'habitat.

Concernant les déplacements, outre la modération des ambitions de croissance démographique, donc des besoins en mobilité induits, le PADD prévoit d'agir sur trois niveaux : la mobilité douce, l'amélioration de la performance énergétique des voitures et le covoiturage.

7.2 Promouvoir la mobilité douce

Pour Bourbach-le-Haut, le développement de la mobilité douce, c'est-à-dire la marche et le vélo, n'offre pas de très forts gains en matière de consommation énergétique puisqu'elle ne peut concerner que la mobilité locale intra-villagoise.

Le bénéfice d'une politique active en faveur des mobilités douces à Bourbach-le-Haut a cependant un second bénéfice, celui de la tranquillité et de la sérénité de l'espace public.

Ainsi, le principe de généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h en dehors des routes départementales est une solution de base pour privilégier l'idée de RUE sur celle de ROUTE.

Avec la RUE, contrairement à la ROUTE, les piétons (jeunes ou moins jeunes) sont à égalité avec les véhicules motorisés.

Le PADD prévoit une politique active en ce sens. Outre la réduction réglementaire de la vitesse, une somme d'aménagements des espaces publics sera nécessaire pour donner une efficacité maximale au dispositif. En terme de frustration pour l'automobiliste pressé, sa contribution au calme du village ne lui coûtera quotidiennement qu'une poignée de seconde.

7.3 Bénéficier de l'amélioration de la performance énergétique des voitures

De manière complémentaire, la poursuite de la mise en oeuvre des normes européennes Euro 5 et Euro 6, ainsi que la montée en puissance prévisible des véhicules électriques (Bourbach-le-Haut est à une distance suffisamment proche des pôles de Thann-Cernay et de Mulhouse en matière de besoin d'autonomie) sont également des évolutions contributives à l'atteinte des objectifs.

7.4 Promouvoir le covoiturage

Par ailleurs, la « culture » du covoiturage n'est qu'en phase naissante, ses potentialités sont encore loin d'être exploitées. La création d'un parking relais à Sentheim, Guewenheim ou Burnhaupt serait un point d'appui structurel à sa montée en puissance.

Orientation Stratégique n°8 **Promouvoir l'amélioration des bilans** **énergétiques et la valorisation des ressources**

8.1 L'objectif Général

La réduction des rejets de GES et celle de la consommation d'énergie fossile représentent un enjeu mondial et un objectif national. En la matière, les petits ruisseaux font les grands fleuves et tous les gains sont utiles.

Avec les déplacements, la performance énergétique des bâtiments représente le second domaine par rapport auquel les marges de progression touchant et dépendant directement de l'habitant sont importantes.

Dans ce dernier domaine, le PADD priorise quatre champs d'action : les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la gestion des déchets et la gestion de l'eau.

8.2 Encourager les initiatives en matière d'économie d'énergie

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD prévoit que soient entreprises des actions spécifiques de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC. Afin d'être exemplaire, Bourbach-le-Haut imposera la norme BBC pour la réalisation d'une dizaine de logements sur un terrain de propriété communale.

8.3 Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations. Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaire se doit d'être pleinement autorisée.

Sans pouvoir imposer d'intervention sur le parc existant, le PADD prévoit que soient entreprises des actions spécifiques de sensibilisation et de conseils auprès des habitants et constructeurs en la matière.

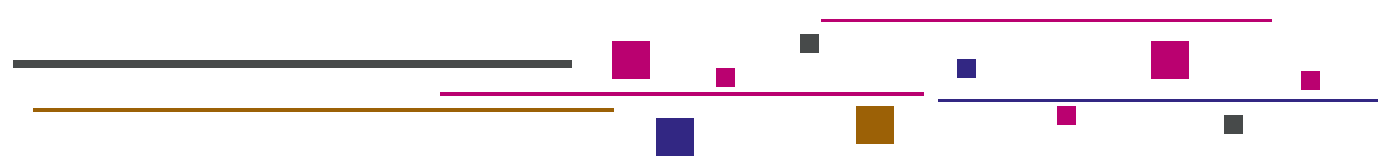
Par ailleurs, bon nombre de logements de Bourbach-le-Haut bénéficient déjà d'un chauffage au bois, à tout le moins en chauffage secondaire. Cette mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

8.4 Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Bourbach-le-Haut s'y inscrit et vise à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

8.5 Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD prévoit des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, elles devront prévoir des dispositifs de valorisation.



12 rue du Général Leclerc ■ 67115 PLOBSHEIM
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com

PRAGMA

STRATÉGIE
COMMUNICATION
FORMATION